

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL**  
**Du lundi 15 février 2016 de 17h30 à 19h00**

Date de convocation : le 10 février 2016.

**PRÉSENTS** : Michèle COUVERT, Saliha ARRADA, Nelly CARRAT, Claude MALIA, Marie-Pierre SAMSON.

**EXCUSE** : Brigitte BALBO, Eric GERARD (pouvoir Claude MALIA), Nicolas MOMETTI.

*Secrétaire de séance : Marie-Pierre SAMSON.*

**Ordre du jour :**

- 1- **Approbation du compte rendu du dernier Conseil syndical.**
  - 2- **Délibération n°731 : Convention « Giboulivres » 2016**
  - 3- **Délibération n°732 : Demande au Département de l'Isère d'une subvention d'aide au fonctionnement des RAM pour l'année 2016**
  - 4- **Délibération n°733 : Mise en œuvre de l'action financée en 2016 par l'ARS.**
  - 5- **Délibération n°734 : Demande de subvention au fonds national de prévention de la CNRCAL**
  - 6- **Délibération n°735 : Ouverture de crédits, budget 2016**
- 

**1- Approbation du compte rendu du dernier Conseil syndical.**

Le Compte rendu du dernier Conseil syndical est adopté à l'unanimité.

**2- Délibération n°731 : Convention « Giboulivres » 2016**

M. le Président présente aux Conseillers le projet de Convention liant les médiathèques intercommunales de Crolles et Pontcharra, les médiathèques et bibliothèques de Bernin, Biviers, Domène, Goncelin, St Ismier, La Terrasse, Le Touvet, Le Versoud, St Pierre d'Allevard, Chapareillan, et St Agnès pour l'animation autour du livre jeunesse appelée "Giboulivres" qui aura lieu en avril 2016. Cette convention a pour objet de partager les frais d'organisation de cette manifestation entre les bibliothèques et médiathèques signataires et de définir le gestionnaire de la manifestation qui est, pour cette édition, la commune de Domène.

Le budget global est de 8 270.00 €, la participation prévisionnelle pour la médiathèque du Centre socio-culturel est de 329.38 €.

Après avoir pris connaissance du projet, de la convention et du budget prévisionnel, les Conseillers présents demandent à l'unanimité à M. Le Président de signer la-dite convention de partenariat et tous les documents s'y rapportant.

**3- Délibération n°732 : Demande au Département de l'Isère d'une subvention d'aide au fonctionnement des RAM pour l'année 2016**

M. le Président rappelle que le Conseil Général de l'Isère offre une subvention d'aide au fonctionnement des Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) et qu'il convient d'en faire la demande pour l'exercice 2016

Après débat, les membres du Conseil syndical, à l'unanimité des Membres présents, décident d'engager le processus de demande de subvention et chargent M. le Président de signer tous les documents s'y rapportant.

#### **4- Délibération n°733 : Mise en œuvre de l'action financée en 2016 par l'ARS.**

Le Président présente le dossier de demande de subvention, intitulé "Rencontres ateliers", adressé à l'ARS (Agence régionale de la Santé) dans le cadre de l'appel à projet "Femmes enceintes, parents, enfants de 0 à 6 ans".

L'ARS peut soutenir financièrement cette action à hauteur de 3 000 €. Le cas échéant, le SICSOC s'engage à mettre en œuvre le projet déposé (organisation de 3 conférences entrant dans le cadre de la thématique de l'appel à projet).

Après avoir débattu et délibéré, le Conseil syndical a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de conduire l'action dans le respect des décisions contractuelles.

#### **5- Délibération n°734 : Demande de subvention au fonds national de prévention de la CNRCAL**

M. le Président rappelle la mise en œuvre de l'élaboration du document unique des risques professionnels au sein du Syndicat intercommunal.

Dans ce cadre, il est possible de faire appel au Fonds national de prévention de la CNRACL pour l'octroi d'une subvention en compensation du temps passé par les agents.

Après débat, les membres du Conseil syndical, à l'unanimité des Membres présents, décident d'engager le processus de demande de subvention et chargent M. le Président de signer tous les documents s'y rapportant.

#### **6- Délibération n°735 : Ouverture de crédits, budget 2016**

Monsieur le Président propose au Conseil syndical d'ouvrir des crédits en section d'investissement, avant le vote du budget primitif, pour permettre le paiement des premières dépenses d'investissement.

Le Conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, autorise :

- Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 ;
- S'engage à inscrire, dès le vote du Budget primitif 2016, les crédits d'investissement suivant :

	Intitulé	Somme à inscrire au BP 2016
2182	Matériel de transport	5 700.00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	5 900.00 €
2184	Mobilier	400.00 €
2185	Autres immobilisations	1 250.00 €
	<b>Total</b>	<b>13 250.00 €</b>

-----  
Aucune question n'est ajoutée à l'ordre du jour, et Monsieur le Président clôt la séance.